



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°969-10-23

OBJET :**Territorialisation de la consommation foncière entre les EPCI****MEMBRES****- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 6
POUVOIRS : 3****VOTES****- VOIX : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à quinze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Stéphane HAMON ; Joseph LE BOUEDEC ; Bernard LE BRETON ; Henri LE CORF ; Guénaël ROBIN ; Claude VIET

Etaient excusés : Daniel AUDO ; Laurent GANIVET ; Michel JARNIGON ; Benoît ROLLAND ; Sylvette LÉ STRAT ; Michel POURCHASSE ; Pascal ROSELIER

Pouvoirs : Michel POURCHASSE a donné pouvoir à Claude VIET ; Pascal ROSELIER a donné pouvoir à Claude VIET ; Benoît ROLLAND a donné pouvoir à Stéphane HAMON

Autres personnes : Francis MORIN ; Romain LEURETTE ; Martine MOREL ; Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON

Date des convocations : 13 octobre 2023

Exposé des motifs

Suite au déploiement du MOS et aux travaux de territorialisation menés par la Région Bretagne dans le cadre de la modification du SRADDET, la contribution du pays de Pontivy à l'effort de sobriété foncière - prévu dans la loi Climat & Résilience et réparti à l'échelle de la Région Bretagne - a été fixé à 44% de réduction de la consommation ENAF sur la période 2021-2031 par rapport à la période de référence 2011-2021.

Cet effort a été fixé à l'échelle du pays de Pontivy et doit se décliner à l'échelle intercommunale et communale. Afin de permettre aux EPCI de commencer les travaux de déclinaison des objectifs à l'échelle communale et dans la mesure où les données du MOS ont été arrêtées (après retraitement de la consommation éoliennes, carrières et infrastructures régionales et nationales), il est proposé de fixer les enveloppes de consommation ENAF pour la période 2021-2031, pour chaque EPCI, soit :

- Pontivy Communauté- surface prévue pour la période 2021-31 : **171,4 ha**

- Centre Morbihan Communauté- surface prévue pour la période 2021-31 : **103,4 ha**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience

Vu les sessions plénières du 29 et 30 juin 2023 de la Région Bretagne

Vu la délibération n°961-07-23 du 12 juillet 2023 relative au principe de répartition entre les EPCI pour la surface prévue (2021-2031) dans le cadre du ZAN

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 056-255613416-20231020-969_10_23-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- De valider les enveloppes foncières ENAF de
171,4 ha pour Pontivy Communauté
103,4 ha pour Centre Morbihan Communauté
pour la période 2021-2031

Fait à Locminé,
Le 20 octobre 2023
Le Président,
Claude VIET

